

Quel est le principe du contrôle des factures

En contrôlant résolument vos factures, vous pouvez, en tant que patiente ou patient, contribuer à éviter les coûts inutiles, et donc exercer une influence positive sur les primes. Comme la CSS ne dispose d'aucune vue d'ensemble du traitement suivi, vous seul(e) êtes en mesure de vérifier certains éléments de la facture et de communiquer les irrégularités éventuelles à la CSS (p. ex.: un motif de traitement non correct). La CSS vous en remercie très sincèrement.

Facture TP

Release ▪ 4.3 G/f **G**

Document	Identification	▪ 123 456789 03.01.2014 09:52:51	Page ▪ 01
Auteur	N° EAN	▪ 7601234567890 Dr. med. A. Muster • Beispielweg • 4600 Olten	
facture	N° RCC	▪ x9999999 Tél. 062 123 45 67 Fax 062 123 45 68 E-Mail:	
Four. de	N° EAN	▪ 7601234567890 Dr. med. A. Muster • Beispielweg • 4600 Olten	
prestations	N° RCC / N° NIF	▪ x9999999 Tél. 062 123 45 67 Fax 062 123 45 68 E-Mail:	B
Patient	Nom	▪ MUSTER	
	Prénom	▪ Hans	
	Rue	▪ Stadtstrasse 88 A	
	NPA	▪ 9988	
	Localité	▪ Musterort	
	Date de naissance	▪ 01.12.1960	
	Sexe	▪ M	Hans Muster
	Date cas		Stadtstrasse 88
	N° cas/décision		9988 Musterort
	N° AVS		
	N° assuré	▪ 12345678	
	N°/Nom entreprise		
	Canton	▪ BS	
	Copie de facture	▪ Non	
	Type de remb.	▪ TG	
	Loi	▪ LAMal C	
	Motif traitement	▪ Maladie	
	Traitement	▪ 12.03.2013	Date facture/rappel ▪ Xyz-666-11
	Rôle / Lieu	▪ Cabinet médical	Prise en charge coûts ▪ 03.01.2014
Mandataire	N° RCC / N° NIF		
Diagnostic			
Liste EAN			
Commentaire			

Date	Tarif	Code	Code réf	Sé Co	Quantité	Pt PM/ fPM	VPt PM	Pt PT	fPT	VPt PT	E R P T	Montant	
D 12.03.2013	400	1234567		1	1.00	8.55	1.00				1 2 1 2	8.55	
		Médicament cpr pell 1 mg av colorant 30 pce											
12.03.2013	001	00.0010		1	1.00	9.57	1.00	0.82	8.19	1.00	0.82	1 2 1 0	14.57
		Consultation, première période de 5 min. (consultation de base)											
12.03.2013	001	00.0020	00.0010	1	4.00	9.57	1.00	0.82	8.19	1.00	0.82	1 2 1 0	63.23
		+ Consultation, par période de 5 min. en plus (supplément de consultation) E											
12.03.2013	001	09.0010	00.0010	1	1.00	28.70	1.00	0.82	35.32	1.00	8.20	1 2 1 0	52.49
		Examen par le spécialiste en ORL											

A **Données personnelles:**
la date de naissance et l'adresse sont-elles correctes?

B **Fournisseur de prestations dispensant le traitement:**
le fournisseurs de prestations qui dispense le traitement est-il mentionné correctement?

C **Motif du traitement:**
qu'est-ce qui a été déterminant pour le traitement: maladie, accident, maternité, prévention?

D **Date:**
la date de référence est-elle été indiquée correctement?

E **Chiffre tarifaire + nombre:**
décrit les positions décomptées et le nombre facturé:

- Vérifiez la position relative aux médicaments: la taille de l'emballage et le nombre de paquets remis sont-ils corrects?
- Contrôlez la durée du traitement: la durée saisie correspond-elle à peu près à la durée totale du traitement?
- Vérifiez la position relative aux moyens auxiliaires: avez-vous reçu un emballage entier ou simplement un seul pansement?

Procédure de contrôle des factures

1. Si vous n'avez pas reçu la copie de la facture, vous pouvez soit la réclamer à votre médecin/hôpital, soit vous la procurer directement auprès de la CSS Assurance au 0844 277 277. Le fournisseur de prestations est légalement tenu de vous en adresser une copie.
2. Contrôlez la facture en suivant les points A – E expliqués au recto.
3. En cas de doute ou d'inexactitude, n'hésitez pas à contacter le Contact Center de la CSS (0844 277 277) ou le fournisseur de prestations et à demander une facture correcte.

Procédure de remboursement

Envoyez la facture (sans bulletin de versement) à l'adresse suivante:
CSS Assurance, Service-Center, Case postale 2550, 6002 Lucerne

C'est encore plus rapide avec myCSS ou l'application myCSS: numérisez vos factures et transmettez-les directement en ligne. Inscrivez-vous sur www.css.ch/mycss

Indication concernant le forfait d'urgence

Un forfait urgence ne peut être facturé que si le spécialiste s'est immédiatement occupé du patient ou qu'il l'a examiné tout de suite. Le forfait ne peut pas être imputé si vous avez dû attendre dans la salle d'attente ou au service des urgences.

Autres fournisseurs de prestations

Les factures d'autres fournisseurs de prestations tels que les physiothérapeutes peuvent être présentées différemment. Pour celles-ci, veuillez malgré tout contrôler les points suivants:

Factures pour des soins stationnaires:

données personnelles, fournisseurs de prestations dispensant le traitement, motif du traitement, date

Pharmacies:

médicament, taille de l'emballage, nombre d'emballages, motif du traitement

Physiothérapie:

données personnelles, motif du traitement, date, nombre de séances

Médecine alternative:

forme de thérapie, durée, fournisseurs de prestations, motif du traitement

Services d'aide et de soins à domicile/Etablissements médico-sociaux/Sages-femmes:

durée des soins, prestations facturées, dates et durées d'intervention, matériel de soins, médicaments